

## Recommandation au Comité des Ministres (5 septembre 1949)

**Légende:** Le 5 septembre 1949, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe adopte, par 88 voix contre 2, une recommandation favorable à l'unité économique de l'Europe.

**Source:** Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe et le Plan Schuman. Strasbourg: Direction de l'information du Conseil de l'Europe, 1952. 48 p. p. 27-28.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/recommandation\\_au\\_comite\\_des\\_ministres\\_5\\_septembre\\_1949-fr-54270da1-8afa-4482-8fc8-a31a352efe7c.html](http://www.cvce.eu/obj/recommandation_au_comite_des_ministres_5_septembre_1949-fr-54270da1-8afa-4482-8fc8-a31a352efe7c.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Recommandation au Comité des Ministres adoptée le 5 septembre 1949 en conclusion du débat économique de l'Assemblée Consultative

### Préambule

1. L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, décidée à promouvoir une politique de plein emploi de la main-d'œuvre et d'élévation du niveau de vie, avertit les peuples de l'Europe que des millions d'entre nous seront bientôt réduits à la famine et au chômage à moins que nous ne prenions immédiatement les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre économique entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

2. La tâche la plus urgente est de trouver les ressources nécessaires pour payer les produits alimentaires et les matières premières qui doivent actuellement être achetés en Amérique du Nord. Les dollars indispensables ne pourront être trouvés que si, des deux côtés de l'Atlantique, on fait de nouveaux efforts. Les pays de l'Europe doivent augmenter leur productivité et réduire leurs prix de revient et leurs prix de vente afin de s'adapter aux dures réalités du monde d'après-guerre. De leur côté, les Etats-Unis, qui reconnaissent que l'Europe a besoin de leur vendre plus de produits, devraient encourager ces importations par tous les moyens possibles et, en particulier, par l'abaissement de leurs droits de douane.

3. Les nations libres de l'Europe peuvent faire beaucoup pour assurer leur salut en s'entraïdant mutuellement. Avec les peuples associés et ceux de leurs territoires d'outre-mer, elles réunissent une population qui, par son importance et par l'habileté technique de sa main-d'œuvre, est l'égale de n'importe quelle population au monde.

Si, aujourd'hui, les peuples de l'Europe sont faibles, c'est qu'ils sont divisés. S'ils comprennent qu'ils doivent unir leurs marchés et s'ils ont la lucidité et le courage de le faire, ils pourront abaisser leurs prix de revient et de vente, vendre davantage les uns aux autres, et ainsi retrouver, et même accroître, leur prospérité perdue.

4. L'unité économique de l'Europe libre ne doit pas comporter l'établissement d'une zone commerciale fermée. Tout au contraire, elle doit être ouverte aux échanges de marchandises et de services dans des conditions équitables avec le monde entier.

5. La réalisation de l'union économique suppose l'abolition par étapes des entraves apportées aux mouvements des hommes, des devises et des marchandises, la coordination des investissements des industries de base et de l'agriculture, l'harmonisation progressive des législations nationales dans le domaine social et fiscal.

6. Cette union comporte la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux. Elle implique l'établissement rapide d'un système multilatéral de paiements comportant le rétablissement de la convertibilité des monnaies européennes entre elles, sous réserve des garanties nécessaires pour permettre pendant la période de transition le contrôle des mouvements de capitaux.

7. La constitution de cette union de peuples libres comporte un plan d'ensemble combiné avec le maximum de liberté individuelle. Le plan d'ensemble doit être librement accepté, et la liberté ne doit être utilisée que pour le bien commun.

### I

*Propositions relatives aux mesures à intervenir, d'une part, entre les Etats membres du Conseil de l'Europe et, d'autre part, entre ceux-ci et d'autres nations*

L'Assemblée Consultative demande au Comité des Ministres :

1. Tout en invitant les gouvernements à renforcer les moyens d'information économique déjà existants, de faire mettre directement en œuvre par le Conseil de l'Europe tous les moyens disponibles pour faire comprendre aux peuples de l'Europe la gravité du péril dans lequel ils se trouvent actuellement et les

avantages qu'ils retireraient de la mise en commun de leurs ressources, dans un effort commun pour retrouver leur solvabilité et parvenir à un nouveau degré de prospérité;

2. De prendre toutes mesures pratiques pour établir aussi rapidement que possible un système multilatéral de paiements comportant le rétablissement de la convertibilité des monnaies européennes entre elles, sous réserve des garanties nécessaires pour permettre pendant la période de transition le contrôle des mouvements de capitaux;

3. De créer un organisme permanent chargé d'organiser des consultations entre les banques centrales d'émission sur la politique en matière de crédit et d'assurer la coordination des politiques de crédit;

4. a) De poursuivre et de développer les travaux entrepris par l'O.E.C.E. en vue de libéraliser le commerce intereuropéen, ainsi que toutes études relatives aux relations économiques de l'Europe avec les pays associés et territoires d'outre-mer;

b) De préparer une union économique maintenant les systèmes préférentiels et liens économiques actuellement existants entre certaines nations européennes et leurs pays associés et territoires d'outre-mer et envisager leur extension progressive aux autres Membres de cette union;

c) D'étudier l'évolution de la production dans les territoires des nations participant à la Conférence de manière à satisfaire aussi efficacement que possible leurs besoins en matière d'importation, au moyen de leurs ressources réunies;

d) D'étudier les mesures appropriées pour l'abolition progressive des entraves au libre mouvement des hommes et pour l'emploi le plus étendu de la main-d'œuvre dans les territoires métropolitains et d'outre-mer des Etats membres et leurs associés;

e) D'étudier les conditions dans lesquelles les investissements de capitaux américains ou autres capitaux extra-européens pourraient être encouragés dans leurs territoires;

f) D'étendre et de développer un système de marchés garantis;

g) De convoquer une Conférence économique à laquelle seraient représentés, en même temps qu'eux-mêmes, les peuples associés et ceux de leurs territoires d'outre-mer, pour étudier les suggestions ci-dessus;

5. De convoquer le plus tôt possible des conférences industrielles où seraient représentées les organisations d'employeurs, de travailleurs et de consommateurs, ainsi que les services des différents gouvernements intéressés aux principales industries manufacturières et agricoles, de façon à pouvoir formuler des propositions concrètes devant l'Assemblée pour l'organisation de ces industries et l'augmentation de leur productivité dans l'intérêt général de l'Europe.

6. D'élaborer un projet de Convention européenne sur le contrôle des cartels internationaux, qu'il présentera à l'Assemblée.

## II

L'Assemblée Consultative demande également au Comité des Ministres :

a) de bien vouloir lui soumettre des propositions conformes aux Recommandations ci-dessus, ainsi qu'un rapport sur les progrès réalisés en la matière depuis la session ordinaire de l'Assemblée Consultative;

b) de désigner, après que l'Assemblée Consultative aura examiné ces propositions, une délégation du Conseil de l'Europe, chargée d'entrer en négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'exprimer la politique commune des Etats membres, et de rechercher d'un commun accord les modifications à apporter aux traités existants et les mesures à prendre, notamment en ce qui concerne l'abaissement des

tarifs douaniers des Etats-Unis, pour permettre le développement des exportations européennes vers ces pays.